

ment de parachutistes à utiliser une cuisinière électrique Moffat. Je n'ai pas voulu le demander au soldat, mais j'aimerais que le ministre nous dise quelles dispositions on prend pour que le soldat-cuisinier puisse placer la fiche de son poêle dans la prise de courant, après avoir sauté en parachute. L'exemple peut aller trop loin, mais il révèle l'absence de caractère pratique qui règne dans l'organisation de la défense, sujet sur lequel nous cherchons à tenir un débat aujourd'hui.

La tâche est rendue beaucoup plus difficile du fait que le ministre a cherché à l'avance, au cours de son exposé du début, à nous empêcher par la crainte de critiquer la façon dont son ministère s'acquitte de ses responsabilités. Il a cherché à le faire en disant que si nous prétendions que les choses devraient se passer autrement nous ferions preuve d'une certaine déloyauté et que cela aurait pour effet d'affaiblir les préparatifs de défense. Il a cherché à décourager la critique en disant que proposer le recours à d'autres méthodes serait faire preuve de clairvoyance à retardement. J'en dirai davantage un peu plus tard sur cette supposition insultante, qui, je le répète, révèle une fausse attitude à l'égard du Parlement, ainsi que des responsabilités et des fonctions du ministre de la Défense nationale considéré dans ses rapports avec le Parlement et le pays. Je crois qu'il faut dire actuellement que l'attitude du ministre reflète bien le moyen par lequel il cherche à déformer le tableau véritable de nos préparatifs de défense et cherche à dissimuler les lacunes actuelles sous le manteau du secret. Malgré le désir du ministre, j'ai l'intention de parler cet après-midi de quelques-unes de ces lacunes.

La première critique générale que j'ai à formuler, c'est que si on additionne les sommes que nous avons dépensées au cours des deux dernières années et qu'on y ajoute le montant qu'on nous demande de voter pour cette année, cela fait un total qui ne se justifie nullement, compte tenu des réalisations concrètes dont on nous a parlé. Toute comparaison entre le total des dépenses et les chiffres correspondant aux résultats indiqués donne une idée très claire de l'inefficacité et du gaspillage auxquels ont donné lieu nos préparatifs de défense.

Certains chiffres sont intéressants, pour ne pas dire alarmants. Le chiffre global des dépenses relatives aux divers secteurs de la défense a été de 784 millions pour l'année financière 1950-1951 et de 1,944 millions pour l'année financière de 1951-1952. Le total pour ces deux années s'établit donc à 2,728

millions, somme à laquelle viennent s'ajouter les 2,109 millions dont on nous demande d'autoriser la dépense. Par conséquent, à la fin de la présente année financière, en mars 1953, les dépenses effectuées au cours de ces trois seules années totaliseront 4,837 millions, soit un peu moins de 5 milliards.

La question qu'il faut poser et à laquelle il faut obtenir une réponse est celle de savoir ce que nous aurons obtenu, à la fin de l'année financière 1953, en contre-partie de cette dépense formidable. C'est ici que sautent aux yeux les faiblesses et les lacunes que comporte l'exposé du ministre. D'abord, pour ce qui est de la marine, il ne nous donne pas une idée exacte des navires dont nous disposerons, pour les opérations, à la fin de la période que je viens de mentionner.

J'ai sous les yeux l'exposé du ministre. Voici, comme en fait foi la page 1158 du hansard du 3 avril, ce que j'y relève au sujet de la marine:

Pour résumer, monsieur l'Orateur, au cours des vingt mois qui se sont écoulés depuis le début des hostilités en Corée, la marine a armé neuf bâtiments et elle en a lancé six autres. Vingt-sept autres bateaux sont en construction pour elle et quarante doivent être remis en état. La marine a seize écoles. Ne serait-ce que dans les eaux de Corée, ses bateaux ont parcouru plus de 450,000 milles.

Nous n'obtenons aucune précision quant aux navires antisous-marins dont nous disposons. On nous a pourtant dit que c'est là que la marine canadienne jouera son plus grand rôle à l'avenir. Cet exposé général ne précise pas si nous aurons un ou deux groupements stratégiques, ou seulement la moitié d'un. Sur les neuf bâtiments qu'on a armés, combien sont actuellement affectés aux opérations? Combien sont armés et en mer? Et les navires qu'on a lancés? Dans quel état de préparation sont-ils? Et les vingt-sept navires en construction et les quarante qui doivent être remis en état?

Le vague exposé qu'a fait le ministre n'apporte à la Chambre et au pays aucune précision sur nos préparatifs de défense. Impossible, par conséquent, de faire une critique constructive du programme arrêté par le Gouvernement. Mais une chose que nous savons au sujet de la marine,—on ne nous donne pas cette précision; nous devons la chercher dans la masse de données et de renseignements obscurs qui l'entourent,—c'est que nous n'avons presque rien qui nous permette de jouer le principal rôle naval du Canada qui, on l'a maintes fois répété, consiste à mettre en service principalement dans l'Atlantique un groupement stratégique de navires antisous-marins.